



# Mont Terri Project

## Rock Laboratory

ANDRA BGR CHEVRON CRIEPI DOE ENRESA ENSI FANC GRS HELMHOLTZ IRSN JAEA NAGRA NWMO OBAYASHI RWM SCK•CEN SWISSTOPO TOTAL

---

### A propos de l'organisation du projet du Mont Terri

Le projet du Mont Terri est une plateforme internationale de recherche dédiée à l'entreposage en couches géologiques profondes de déchets radioactifs dans des roches argileuses. A l'heure actuelle, [19 partenaires](#) originaires de Suisse, d'Europe, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, du Canada et du Japon participent à la recherche dans le laboratoire de roches du Mont Terri, qui se trouve dans de l'argile à Opalinus. Ce laboratoire de roches se situe au nord de St-Ursanne, à 300 mètres de profondeur, et est accessible via le réseau des galeries de secours du tunnel autoroutier du Mont Terri, lequel fait partie de la Transjurane (A16).

Le laboratoire de roches du Mont Terri offre des conditions d'expérience autrement plus réalistes que celles habituellement disponibles pour les études en laboratoire. Parce qu'ils peuvent y être réalisés à l'échelle de 1/1, les essais menés au Mont Terri fournissent des données essentielles sur la faisabilité technique et la sécurité des opérations d'entreposage de déchets en [couches géologiques profondes](#).

Les 19 partenaires au projet échangent les résultats des expériences en cours et débattent de la mise en œuvre et du [financement](#) de nouveaux projets de recherche. Chaque année, chacun des partenaires décide librement des expériences auxquelles il entend participer.

Les [partenaires](#) du projet se sont regroupés au sein d'un consortium, le Consortium du Mont Terri, qui se trouve juridiquement adossé à l'[Accord 2001](#), un accord signé entre l'ancien Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) et les partenaires du projet. Fin 2005, l'OFEG a été dissous et rattaché au Service géologique national de l'Office fédéral de topographie (swisstopo). En date du 1er janvier 2006, swisstopo a intégralement repris le projet du Mont Terri à son compte, [Accord 2001](#) compris, où les droits ainsi que les obligations des partenaires du projet de recherche du Mont Terri sont réglementés avec l'exploitant qu'est swisstopo.

Le laboratoire de roches est exploité par swisstopo (Service géologique national). Les tâches centrales sont l'exploitation du laboratoire de roches, la mise en œuvre du programme de recherche et la sécurité sous terre. Conformément au droit régalien sur les mines, les roches entourant le laboratoire souterrain appartiennent au canton du Jura, alors que les voies d'accès sont de la compétence de l'Office fédéral des routes (OFROU). La Commission cantonale de suivi examine les programmes de recherche annuellement déposés par swisstopo à l'intention du gouvernement jurassien. Ce dernier autorise les programmes de recherche. La [Convention 2009](#) énonce les droits et obligations dévolus à swisstopo et au canton du Jura tandis que l'[Accord 2009](#) stipule ceux dévolus à swisstopo et à l'OFROU.

Enfin, les questions d'organisation ainsi que les fonctions attribuées aux différents groupes d'interlocuteurs au sein du projet du Mont Terri sont résumées dans un [organigramme](#).